



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Les Ministres

Paris, le 16 MARS 2015

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Par courrier en date du 14 mars, vous nous avez fait part à la fois de vos inquiétudes et de vos attentes quant à la réforme du troisième cycle des études médicales, dernière étape de votre formation initiale. Nous souhaitons vous assurer de l'attention que nous portons à la qualité de votre formation, de votre préparation à l'exercice de la médecine dont des évolutions considérables sont attendues pour renforcer l'adéquation de notre système de santé aux défis que représentent l'incidence croissante des maladies chroniques et les innovations technologiques.

Nous prenons acte que vous - les jeunes médecins en formation - partagez le constat du Gouvernement d'une nécessaire réforme des études médicales pour accompagner le virage ambulatoire. Nous vous confirmons que le projet de réforme du 3^{ème} cycle consacrera les internes comme des praticiens en formation.

Vous demandez qu'une nouvelle commission prenne en charge la réforme. Le Gouvernement a décidé de créer une commission unique pour gérer les études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique, en remplacement de la Commission pédagogique nationale des études de santé et de la Commission nationale de l'internat et du post-internat. Le décret portant création de cette nouvelle commission, **Commission nationale des études de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie** (CNEMMOP) a reçu l'approbation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en février. Il sera publié dans les meilleurs délais. C'est dans le cadre de cette nouvelle commission que les travaux de la réforme du 3^{ème} cycle se poursuivront afin de prendre en compte le virage ambulatoire que met en place le Gouvernement au travers de la stratégie nationale de santé et du projet de loi de santé.

Madame Mélanie MARQUET
Présidente de l'Intersyndicale nationale des internes

Monsieur Julien LENGLET
Président de l'Intersyndicale nationale des chefs de clinique et assistants

Monsieur Pierre-Antoine MOINARD
Président de l'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale

Monsieur Sébastien FOUCHER
Président de l'Association nationale des étudiants en médecine de France

Monsieur Jacques Olivier DAUBERTON
Président du Regroupement autonome des généralistes jeunes installés et remplaçants

Ces travaux impliqueront étroitement les jeunes en formation. Cette réforme ne saurait se poursuivre sans votre totale participation.

Si jusqu'à présent les travaux ont permis d'avancer considérablement sur le plan pédagogique, de nombreux points nécessitent une réflexion partagée, notamment s'agissant des conditions de la formation pratique en stage. La qualité de praticien en formation, qui caractérise l'interne, est clairement incompatible avec une mise en responsabilité tant au plan civil que déontologique ou pénal. Cela se traduira sans ambiguïté dans le projet de réforme du 3^{ème} cycle.

Vous avez par ailleurs souhaité qu'une conférence permette de réfléchir à l'avenir de votre métier et des conditions d'exercice. Comme le Premier ministre l'a annoncé, cette démarche sera engagée très prochainement selon des modalités que nous définirons ensemble.

Nous vous prions, d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de notre sincère considération.

Cordialement,

V. Vallaud-Belkacem

Najat VALLAUD-BELKACEM.

Considéré à nos,

Marisol

Marisol TOURAINE